



IV.

ACTION
3.D.3.MIEUX CONNAÎTRE LES CARACTERISTIQUES DE
L'ESPECEPRIORITE
1 2 3

OBJECTIF

Protéger et gérer les massifs de présence de l'espèce
Evaluer la dynamique démographique de la population et analyser la viabilité de la population. Mieux connaître l'utilisation de l'espace et l'activité saisonnière de l'espèce.

PORTEE

Grand Coyer

JUSTIFICATION

Cette action permettra d'évaluer la dynamique de l'espèce sur des populations de référence (densité moyenne, basse altitude, densité forte, haute altitude), en complément des données récoltées sur le Mont Ventoux (population en déclin) et sur le Cheval Blanc (population en augmentation). Cette action est donc en lien avec une analyse plus globale des caractéristiques et de la situation de l'espèce (cf. action [2.3.3](#)). Ce suivi permet, de plus, d'obtenir un paramètre essentiel à l'estimation des effectifs à l'échelle régionale grâce à un protocole plus ponctuel.

La présence d'animaux équipés de puces sur ce site permet également l'accès à des données d'utilisation de l'espace et à l'activité journalière et annuelle de l'espèce qui fournissent des éléments de référence supplémentaires pour la bonne prise en compte des besoins écologiques de l'espèce lors des efforts de conservation.

DESRIPTIF

1. Poursuivre le suivi démographique de référence

Un suivi démographique par Capture-Marquage-Recapture a été réalisé sur quatre années entre 2007 et 2010 sur le site de l'Orgeas et en 2010 sur le site du Laras. Ces suivis seront maintenus selon les mêmes délimitations et sur chaque site selon le protocole standard suivant :

- Les sessions sont organisées annuellement en 8 demi-journées par semaine, réparties sur trois semaines au cours des mois de juillet, août et septembre. Le suivi s'effectue de préférence à deux personnes formées.
- Les individus capturés sont marqués individuellement par la coupe d'écaillés leur attribuant un numéro unique. Une autorisation de capture et de manipulation sera donc demandée pour ce suivi.

La collecte de plusieurs années de données de capture et recaptures d'individus permettra ensuite l'analyse de la dynamique démographique de l'espèce sur ce site de référence pour l'espèce et l'accès à la probabilité de détection individuelle utile au protocole de présence/absence. Cette analyse sera conduite avec l'appui des chercheurs impliqués dans l'étude de l'espèce.



DESCRIPTIF (suite)	2. Etudier l'activité et l'utilisation de l'espace par l'espèce par la technique du Radar Harmonique. Une étude sera mise en place sur une année dans le cadre d'un stage de master encadré par le CEFE-CNRS. Le suivi des animaux équipés de la population de l'Orgeas se fera ainsi sur une saison entière (avril à octobre).							
DOCUMENTS DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles standards du programme LIFE Vipère d'Orsini • Guide de gestion et de suivi des populations de Vipère d'Orsini 							
SUIVI & INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de stage 							
SYNERGIES	/							
PARTENAIRES POTENTIELS	CEEP, CEFE-CNRS, ENS Paris, CEBC-CNRS							
CALENDRIER & ORGANISATION	Sous Actions	Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.D.3.1 Poursuivre le suivi démographique...	CEEP	70 j/an					350
		CEFE-CNRS	5 j/an					25
	3.D.3.2 Etudier l'activité et l'utilisation...	CEFE-CNRS	30 j	/	/	/	/	30
	TOTAL	CEEP	70 j/an					350 j
		CEFE-CNRS	35 j	5 j	5 j	5 j	5 j	55 j
EVALUATION FINANCIERE	Sous Action	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.D.3.1	Pers. CEEP	22 960	22 960	22 960	22 960	22 960	114 800
		Pers. CEFE-CNRS	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150	5 750
		Frais mission	800	800	800	800	800	4 000
	3.D.3.2.	Pers. CEFE-CNRS	6 900	/	/	/	/	6 900
		Stagiaire	4 000	/	/	/	/	4 000
	Coût total estimé		35 810 €	24 910 €	24 910 €	24 910 €	24 910 €	135 450 €
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL PACA/Conseil Régional/Conseil Général							



IV.

ACTION
3.E.1.

PRESERVER LE MILIEU SUR LE MASSIF DU MALAY

PRIORITE

1 2 3

OBJECTIF	Protéger et gérer les massifs de présence de l'espèce Restaurer, maintenir et reconnecter un habitat de pelouses et landes sèches favorable à l'espèce sur ses zones de présence et alentours.
PORTEE	Montagne du Malay
JUSTIFICATION	Cette action permet de conserver de l'espace favorable et ainsi de maintenir les populations en offrant des possibilités d'extension sur le long terme.
DESCRIPTIF	<p>1. Prendre en compte la Vipère d'Orsini lors de la mise au point des stratégies de gestion et de conservation du site Les recommandations de gestion du milieu en faveur de l'espèce seront intégrées au document d'objectifs Natura 2000 en cours de rédaction pour la zone du Malay. Ainsi les recommandations sylvo-pastorales appropriées seront appliquées par la suite lors de la mise en œuvre de l'animation Natura 2000.</p> <p>2. Reconnecter les deux noyaux de population Une coupe au niveau du boisement entre les deux noyaux de population sera proposée dans le cadre de Natura 2000.</p> <p>3. Poursuivre les projets de restauration de l'habitat favorable à l'espèce Un traitement par gyrobroyage, brulage et/ou mise en hantains sera mené suite aux coupes forestières engagées sur le site.</p> <p>4. Assurer la compatibilité des activités de la base militaire avec la conservation de l'espèce et de son habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une attention particulière sera portée au maintien du pastoralisme et au respect de l'habitat. • Le dérangement des animaux sera minimisé en restreignant l'accès des engins motorisés (4*4) en assurant la bonne utilisation du parking prévu et en évitant les pratiques potentiellement impactantes telles que l'usage d'explosifs. Une surveillance assurera le respect des règles établies, le dispositif sera matérialisé par la pose de barrières DFCI et de panneaux. • Une veille permettra également d'assurer la compatibilité du développement du camp militaire avec la conservation de la Vipère d'Orsini.
DOCUMENTS DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Guide technique de suivi et de gestion des populations de Vipère d'Orsini • Notice de gestion pastorale en faveur de la Vipère d'Orsini
SUIVI & INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats et MAET prenant en compte les préconisations sylvo-pastorales pour l'espèce
SYNERGIES	Natura 2000, Schéma d'orientation du Camp, Plan d'Aménagement et de Gestion de la Forêt de Canjuers

PARTENAIRES POTENTIELS	CEEP, ONF, ONCFS							
	Sous Actions	Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total
CALENDRIER & ORGANISATION	3.E.1.1 Prendre en compte la Vipère d'Orsini	Coordination PNA	10 j/an					50
	3.E.1.2 Reconnecter les deux noyaux...	ONF	/	5 j	5 j	/	./	10
		Coordination PNA	1 j	1 j	/	/	/	2
	3.E.1.3 Poursuivre les projets de restauration...	ONF	/	30 j	30 j	11 j	/	71
	3.E.1.4 Assurer la compatibilité...	Coordination PNA	/	1 j	1 j	/	/	2
	TOTAL	Coordination PNA	11 j	12 j	11 j	10 j	10 j	54
		ONF	/	35 j	35 j	11 j	/	81
EVALUATION FINANCIERE	Sous Actions	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.E.1.1	Pers. CEEP	3 280	3 280	3 280	3 280	3 280	16 400
	3.E.1.2	Pers. CEEP	328	328	/	/	/	656
		Coupe	5 400	/	/	/	/	5 400
	3.E.1.3.	Prestation ONF	/	11 916	11 916	11 916	/	35 750
	3.E.1.4	Pers. CEEP	/	328	328	/	/	656
		Aménagements	10 300	/	/	/	/	10 300
	Coût total estimé		19 308 €	15 852 €	15 524 €	15 196 €	3 280 €	69 160 €
FINANCEMENTS MOBILISABLES	Commission Européenne/DREAL							





IV.

ACTION
3.E.2.SUIVRE L'EVOLUTION APRES LES ACTIONS DE
GESTION MISES EN ŒUVRE SUR LE MALAYPRIORITE
1 2 3

OBJECTIF	Protéger et gérer les massifs de présence de l'espèce Evaluer l'efficacité des méthodes de restauration d'habitat en observant l'évolution de la population.
PORTEE	Montagne du Malay
JUSTIFICATION	Cette action permet de vérifier la pertinence des mesures prises et de les ajuster si nécessaire.
DESCRIPTIF	<p>Les suivis de populations seront maintenus annuellement en parallèle sur la zone témoin et la zone restaurée à proximité par deux méthodes dont la plus pertinente sera gardée à terme (cf. action 2.2.2).</p> <p>1. Suivre les populations par relevé de plaques</p> <ul style="list-style-type: none"> Le réseau de 40 plaques déjà en place sera relevé dans sa totalité 6 fois par saison entre juillet et septembre, en notant aussi bien les présences que les absences, selon le protocole déterminé lors du programme LIFE de conservation de la Vipère d'Orsini. Au bout de deux ans de relevés, le taux de détection par la méthode des plaques sera comparé à celui par comptage. S'il s'avère supérieur, seule cette méthode sera maintenue sur la population. Dans le cas contraire, seuls les comptages seront maintenus. <p>2. Suivre les populations par comptages</p> <ul style="list-style-type: none"> En parallèle, des comptages seront mis en place sur un quadrat témoin et un quadrat restauré correspondant aux mêmes zones que le réseau de plaques. <p>Une semaine de comptage par année, par prospections simultanées sur les quadrats à l'aide d'une dizaine éco-volontaires, permettra d'obtenir des fréquences d'observation d'individus suffisamment élevées pour détecter des évolutions annuelles et évaluer de manière fiable l'état des populations.</p>
DOCUMENTS DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> Protocoles Standards du programme LIFE de conservation de la Vipère d'Orsini
SUIVI & INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi
SYNERGIES	Natura 2000



PARTENAIRES POTENTIELS		CEEP, ONF, CEFE-CNRS, MHN Toulon						
CALENDRIER & ORGANISATION	Sous Actions	Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.E.2.1 Suivre les populations par plaques	CEEP	/	/	3 j	3 j	3 j	9
	3.E.2.2 Suivre les populations par comptages	CEEP	/	/	3 j	3 j	3 j	9
		CEFE-CNRS	2 j	2 j	/	/	/	4
	TOTAL	CEEP	/	/	6 j	6 j	6 j	18
		CEFE-CNRS	2 j	2 j	/	/	/	4
EVALUATION FINANCIERE	Sous Actions	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.E.2.1	Pers. CEEP	/	/	984	984	984	2 952
	3.E.2.2	Pers. CEEP	/	/	984	984	984	2 952
		Pers. CEFE-CNRS	460	460	/	/	/	920
	Coût total estimé		460 €	460 €	1 968 €	1 968 €	968 €	6 824 €
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL PACA/Conseil Régional/Conseil Général							



IV.

ACTION
3.F.1.GERER LA FREQUENTATION SUR LE MASSIF DES
PREALPES DE GRASSEPRIORITE
1 2 3

OBJECTIF

Protéger et gérer les massifs de présence de l'espèce
Préserver les populations de Vipère d'Orsini des effets néfastes de la fréquentation sur certaines zones de présence de l'espèce.

PORTEE

Préalpes de Grasse

JUSTIFICATION

L'accès routier et la proximité des grandes agglomérations de la Côte d'Azur entraînent une fréquentation touristique importante sur les Préalpes de Grasse, principalement sur les plateaux de Caussols et de Calern, qui abritent tous deux des populations de Vipère d'Orsini. Les populations de l'Audibergue et du Cheiron sont également touchées au niveau des stations de loisirs de Gréolières et de l'Audibergue. La fréquentation continue sur les pelouses lors de la saison touristique peut entraîner des dégradations de l'habitat et un stress des animaux, potentiellement délétère pour leur survie et/ou leur reproduction et pourrait expliquer, en partie, la situation de la population sur Caussols.

DESSCRIPTIF

1. Mettre en place des aménagements pour canaliser la fréquentation

- Sur l'Audibergue, le Cheiron et Thiey un diagnostic de la menace sera effectué en début de mise en œuvre du plan.
- Des aménagements seront réalisés dans le cadre du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur en cours de création pour rendre accessible les sites au public et y canaliser la fréquentation touristique dans le même temps. Les zones importantes pour la Vipère d'Orsini (noyaux de populations) seront ainsi prises en compte pour y éviter une fréquentation trop importante (sentiers, parkings, chicanes). Les secteurs de l'Audibergue et du Cheiron, identifiés comme entités prioritaires dans le projet de Parc, bénéficieront de ces aménagements s'ils s'avèrent nécessaires. Les deux plateaux pourront également bénéficier de mesures Natura 2000 en complément, grâce à l'animation par l'ONF.
- La transmission des cartes de répartition (qui seront affinées lors de l'action 3.F.4) aux partenaires relais du plan sur ce massif permettra d'assurer la bonne prise en compte de l'espèce lors de la mise en place des aménagements.

2. Surveiller la fréquentation

- La surveillance actuellement effectuée durant la saison touristique et sur les weekends de fréquentation importante par les agents de l'ONF dans le cadre de leur mission Natura 2000 se poursuivra encore trois ans.



DESSCRIPTIF (suite)	<ul style="list-style-type: none">• Des éco-gardes pourront également mis en place par le PNRPA pour assurer un complément en lien avec les agents ONF sur les mêmes secteurs (plateaux) et/ou des secteurs supplémentaires (après diagnostic 3.F.1.1). Ainsi le respect de la réglementation sera assuré, que ce soit pour les prélèvements ou la destruction d’habitat par les activités motorisées ou non.• Un complément de journées de surveillance sera organisé avec l’ONCFS.• Des formations à la problématique de conservation de l’espèce seront proposées à l’ensemble des agents de surveillance. <p>3. Informer les usagers sur la sensibilité des sites</p> <ul style="list-style-type: none">• La sensibilisation du public à la fragilité du site et à la conservation de la Vipère d’Orsini sera réalisée grâce aux agents de terrain sur site, à l’aide des plaquettes d’information sur l’espèce et des panneaux d’information (cf. action 4.2.3).• Un suivi de la fréquentation pourra être réalisé grâce à des enquêtes auprès des visiteurs du site, pour évaluer leur sensibilisation avant et après les actions de communication prévues en s’inspirant de l’expérience du Mont Ventoux.
SUIVI & INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">• Aménagements réalisés• Nombre de journées de surveillance• Amélioration de la sensibilisation du public• Nombre de personnes sensibilisées
SYNERGIES	Natura 2000, Chartre du PNR des Préalpes d’Azur (articles 1, 2, 3, 24)
PARTENAIRES POTENTIELS	PNRPA, ONF, CASA, CEEP, ONCFS, SMGA



IV.

CALENDRIER & ORGANISATION	Sous Actions		Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.F.1.1	Mettre en place des aménagements...	PNRPA	/	Ind.				Ind.
	3.F.1.2	Surveiller la fréquentation	ONF	50 j/an					250
			PNRPA	/	/	Ind.		Ind.	
			ONCFS	20 j/an					100
	3.F.1.3	Informer les usagers sur la sensibilité des sites	ONCFS	Compris dans 3.F.1.2					3.F.1.2
			ONF	Compris dans 3.F.1.2					3.F.1.2
	TOTAL		PNRPA	/	Indéterminé				Ind.
			ONCFS	20 j/an					100
		ONF	50 j/an					250	
EVALUATION FINANCIERE	Sous Actions	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total	
	3.F.1.1	Pers. PNRPA	/	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	
		Travaux aménag.	/	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	
	3.F.1.2	Pers. ONF	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	95 000	
		Pers. PNRPA	/	/	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	
		Indem. ONCFS	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	
	3.F.1.3	Indem. ONCFS	3.F.1.2	3.F.1.2	3.F.1.2	3.F.1.2	3.F.1.2	3.F.1.2	
		Pers. ONF	3.F.1.2	3.F.1.2	3.F.1.2	3.F.1.2	3.F.1.2	3.F.1.2	
	Coût total estimé			Ind	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.
FINANCEMENTS MOBILISABLES	CASA, Commission Européenne								





IV.

ACTION
3.F.2.ASSURER LA PRISE EN COMPTE DE L'ESPECE ET DE
SON HABITAT DANS LES POLITIQUES
D'AMENAGEMENT SUR LES PREALPES DE GRASSE

PRIORITE

1 2 3

OBJECTIF	Protéger et gérer les massifs de présence de l'espèce Assurer la prise en compte de l'espèce lors de projets d'aménagement et de travaux sur les zones de présence de l'espèce.
PORTEE	Préalpes de Grasse
JUSTIFICATION	Les populations de l'Audibergue et du Cheiron sont situées à proximité de stations de sports d'hiver qui peuvent impliquer des travaux d'entretien de pistes, des projets d'extension ou le développement d'activités d'été. Des dommages importants peuvent alors être causés directement à l'habitat et aux individus présents. Cette menace importante doit donc être minimisée.
DESCRIPTIF	Assurer la prise en compte de l'espèce dans les politiques d'aménagement du territoire Sur l'Audibergue et le Cheiron, un comité sera créé, intégrant les communes, les stations de ski, les propriétaires fonciers, la CASA, le CG06, l'ONF, le SMPNRPA et le CEEP. La réunion régulière de ce comité permettra d'assurer la prise en compte de l'espèce et de son habitat dans les divers projets d'aménagements, à la fois issus des politiques publiques (via les SCOT et PLU) et des initiatives privées. L'action de concertation mise en place grâce à ce comité concernera également la gestion de la fréquentation (cf. action 3.F.1)
SUIVI & INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de réunions du comité
SYNERGIES	Charte du PNR des Préalpes d'Azur (article 2)
PARTENAIRES POTENTIELS	SMPNRPA, ONF, CEEP, CG06, CASA, SMGA

CALENDRIER & ORGANISATION	Actions		Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.F.2 Assurer la prise en compte de l'esp...	SMPNRPA		2 j/ an					10
		Coordination PNA		2 j/an					10
		ONF		2 j/an					10
EVALUATION FINANCIERE	Sous Actions	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total	
	3.F.2	Pers. SMPNRPA	700	700	700	700	700	3 500	
		Pers. CEEP	656	656	656	656	656	3 280	
		Pers. ONF	760	760	760	760	760	3 800	
	Coût total estimé		2 116 €	2 116 €	2 116 €	2 116 €	2 116 €	10 580 €	
FINANCEMENTS MOBILISABLES	CASA/DREAL								





IV.

ACTION
3.F.3.GERER LA FERMETURE DU MILIEU SUR LE MASSIF
DES PREALPES DE GRASSEPRIORITE
1 2 3

OBJECTIF	Protéger et gérer les massifs de présence de l'espèce Maintenir et étendre un habitat de pelouses et landes sèches favorable à l'espèce sur ses zones de présence et alentours.
PORTEE	Préalpes de Grasse
JUSTIFICATION	Cette action permet de conserver de l'espace favorable et de maintenir les populations en leur offrant des possibilités d'extension sur le long terme.
DESCRIPTIF	<p>1. Poursuivre l'application des recommandations pastorales en faveur de l'espèce sur les Plateaux</p> <ul style="list-style-type: none">• Des contrats et MAET continueront à être proposés aux éleveurs pour maintenir des pratiques pastorales adaptées à la conservation de la Vipère d'Orsini et de son habitat. La coupe de petits pins sera notamment encouragée. Ces mesures seront orientées sur les secteurs les plus favorables à l'espèce (noyaux connus) et à leur périphérie, ainsi qu'aux espaces récemment restaurés pour l'espèce.• La maîtrise du foncier sur les zones de pâturage et les aménagements pastoraux sera étudiée par les structures et communes concernées pour assurer la pérennité de l'activité pastorale sur ces secteurs.• De plus, les recommandations en faveur de l'espèce seront intégrées au plan de gestion du site géré par le CEEP sur Calern (pour l'instant 326 hectares propriété de l'OCA, du CEEP et de la commune de Cipières). <p>2. Identifier et accompagner les propriétaires forestiers présents sur la zone de répartition de l'espèce</p> <ul style="list-style-type: none">• L'analyse foncière existante sur les Plateaux sera étendue aux secteurs de Thiey. Ainsi les propriétaires concernés par la présence de l'espèce sur leur terrain pourront être identifiés et conseillés en conséquence.• L'information et le conseil se fera notamment par l'intermédiaire du CRPF et de son journal d'information, dans lequel un article dédié à l'espèce et aux recommandations associées à sa conservation sera publié (cf. action 4.1.1).• Une journée d'information pourra être proposée aux propriétaires concernés pour les sensibiliser à la problématique de conservation de l'espèce.



DESCRIPTIF
(suite)

- Les propriétaires seront ensuite accompagnés lors de la rédaction des plans simples de gestions de leur propriété afin de prendre en compte la conservation de l'espèce de façon effective.

3. Mettre en place une convention avec la cellule brulage dirigé des Alpes Maritimes

Le partenariat conduit durant le programme LIFE sera concrétisé par l'invitation du CEEP aux réunions annuelles d'organisation des brûlages dirigés

- Ceci permettra d'identifier chaque année les brulages concernant les zones de présence de la Vipère d'Orsini sur les Préalpes de Grasse et sur d'éventuelles nouvelles populations qui seraient découvertes dans les Alpes-Maritimes.
- Le cahier des charges sera alors rédigé en tenant compte des recommandations pour l'espèce. Le CEEP se chargera de réunir une équipe volontaire pour ce type d'intervention comprenant *a minima* une personne du CEEP et une personne habilitée à la réalisation des brulages dirigés (APFM).
- Cette participation du coordinateur du plan national d'actions à la cellule brulage dirigé sera officialisée par la signature d'une convention entre le CEEP et les autres membres de la cellule.

Ainsi, la mise en œuvre des brulages, qui permet le maintien des milieux ouverts pour le pastoralisme, pourra se faire sans menacer les populations de Vipère d'Orsini présentes.

4. Réaliser des opérations d'ouverture si nécessaire sur le Thiey, l'Audibergue et le Cheiron

- Une analyse de la fermeture du milieu sera réalisée sur ces secteurs non traités jusqu'à présent afin d'évaluer la nécessité de coupes en zones périphériques des noyaux de présence qui seront identifiés avec précisions lors de l'action [3.F.4](#). Des visites de terrain et l'analyse de photos aériennes peuvent être des moyens appropriés.
- Des contrats forestiers seront alors recherchés afin d'effectuer les interventions nécessaires.
- Une gestion pastorale adaptée sera également définie et appliquée sur ces trois secteurs.



IV.

DOCUMENTS
DISPONIBLES

- Guide technique de gestion et suivi des populations de Vipère d'Orsini
- Notice technique de gestion pastorale en faveur de la Vipère d'Orsini
- Notice technique d'usage du brûlage dirigé sur les zones à Vipère d'Orsini

SUIVI &
INDICATEURS

- Nombre de contrats et MAET
- Publication d'un dossier sur l'espèce dans le journal du CRPF
- Nombre de propriétaires forestiers participant à la réunion d'information
- Présence du CEEP aux réunions de la cellule brûlage dirigé
- Cartographie de la fermeture du milieu sur Thiey, Audibergue, le Cheiron

SYNERGIES

Chartre du PNR des Préalpes d'Azur (articles 6 et 7), Natura 2000

PARTENAIRES
POTENTIELS

SMPNRPA, CEEP, CRPF, FORCE 06, ONF 06, CERPAM 06

**CALENDRIER &
ORGANISATION**

Sous Actions	Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total
3.F.3.1 Poursuivre l'application des recommandatio ns...	ONF	30 j/an					150
	Coordination PNA	3 j/an					15
	SMPNRPA	2 j/an					10
3.F.3.2 Identifier et accompagner les propriétaires...	Coordination PNA	5 j	/	/	/	/	5
	SMPNRPA	2 j/an					10
3.F.3.3 Mettre en place une convention avec la cellule brulage	Coordination PNA	5 j/an					25
3.F.3.4 Réaliser des opérations d'ouverture...	Coordination PNA	3 j	/	/	/	/	3
	ONF	4 j	/	/	/	/	4
TOTAL	ONF	34 j	30 j	30 j	30 j	30 j	154
	Coordination PNA	16 j	8 j	8 j	8 j	8 j	48
	SMPNRPA	4 j/an					20





IV.

EVALUATION FINANCIERE	Sous Actions	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total	
	3.F.3.1	Pers. ONF		11 400	11 400	11 400	11 400	11 400	57 000
		Pers. CEEP		984	984	984	984	984	4 920
		Pers. SMPNRPA		700	700	700	700	700	3 500
		Montant MAET		12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
	3.F.3.2	Pers. CEEP		1 640	/	/	/	/	1 640
		Pers. SMPNRPA		700	700	700	700	700	3 500
	3.F.3.3	Pers. CEEP		1 640	1 640	1 640	1 640	1 640	8 200
	3.F.3.4	Pers. ONF		1 520	/	/	/	/	1 520
		Pers. CEEP		984	/	/	/	/	984
Travaux			Ind.	Ind.	Ind.	/	/	Ind.	
Coût total estimé			Ind.	Ind.	Ind.	27 440 €	27 440 €	Ind.	
FINANCEMENTS MOBILISABLES	Commission Européenne, CASA, DREAL								





IV.

ACTION
3.F.4.MIEUX CONNAÎTRE LES POPULATIONS DU MASSIF
DES PRÉALPES DE GRASSEPRIORITE
1 2 3

OBJECTIF

Protéger et gérer les massifs de présence de l'espèce

Mieux connaître l'extension spatiale et les densités locales des populations de Vipère d'Orsini afin de cibler les secteurs à enjeux lors de la mise en place de mesure de conservation pour l'espèce.

PORTEE

Préalpes de Grasse

JUSTIFICATION

Deux des populations des Préalpes de Grasse (Cheiron et Audibergue) n'ont fait l'objet d'aucun suivi depuis le plan de 1998 et semblent *a priori* soumises à des menaces importantes. Une troisième population nécessite un échantillonnage plus important pour obtenir une vision complète de sa situation qui semble plutôt mitigée avec les données actuelles. En effet seules des densités faibles ont été enregistrées en huit points échantillonnés lors du programme LIFE de conservation de la Vipère d'Orsini. Le statut des populations doit donc encore être confirmé sur ces trois secteurs. La connexion possible entre les populations du Thiey et de l'Audibergue doit également être vérifiée. Une meilleure connaissance des densités et de la répartition de l'espèce permettra de mieux la prendre en compte lors des actions de gestion du milieu (fréquentation, embroussaillage) et de protection des populations (veille pour aménagements touristiques et le brûlage dirigé) sur les Préalpes de Grasse. Ainsi l'effet des mesures prises pour la conservation de l'espèce pourra également être mesuré par rapport à cet état réalisé en début de plan national d'actions.

DESRIPTIF

- Trois endroits doivent faire l'objet de prospections complémentaires. Sur chacun, des quadrats seront étudiés selon les modalités mises en place lors du programme LIFE, qui permettent de déterminer des densités locales.
- Le quadrillage (carrés de 4 hectares) existant sur la région et les données de prospections et d'habitat favorable issues des programmes précédents permettront de déterminer des quadrats de prospection adéquats.

1. Etudier l'état des populations de l'Audibergue et du Cheiron

- Les quadrats seront répartis sur l'aire potentielle favorable, à raison d'un quadrat pour 100 hectares environ.



DESRIPTIF (suite)	<ul style="list-style-type: none">• La prospection des quadrats sélectionnés sera réalisée par deux techniciens selon le protocole mis au point lors du programme LIFE (sessions de 1 heure par quadrat).• La répartition de l'espèce et les densités locales seront alors affinées à partir des données de prospection, avec éventuellement la mobilisation d'un chercheur du CEFE-CNRS. <p>2. Préciser les noyaux de population sur Caussols</p> <ul style="list-style-type: none">• Des quadrats seront définis entre les quadrats déjà échantillonnés, à raison de huit quadrats supplémentaires environ. Leur sélection sera affinée sur le terrain.• L'organisation de sessions d'éco-volontariat (cf. actions 2.1.3 et 1.3.2) permettra la réalisation des prospections sur ces quadrats, toujours selon les protocoles standards.• Les densités locales seront alors calculées grâce aux données de prospection. <p>3. Délimiter la population de Thiey et vérifier une éventuelle connexion avec l'Audibergue</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur Thiey, les quadrats seront visités de proche en proche autour des points d'observation connus pour déterminer l'extension exacte de la population.• Des quadrats favorables seront également définis entre les observations de Thiey et de l'Audibergue pour vérifier la connexion des deux zones de présence.• Les prospections seront organisées sur une semaine avec l'aide d'une équipe de dix éco-volontaires.
DOCUMENTS DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none">• Protocoles standards du programme LIFE Vipère d'Orsini (2006-2011)• Guide de gestion et de suivi des populations de Vipère d'Orsini
SUIVI & INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de sessions de prospection réalisées• Nombre de quadrats échantillonnés• Etat de la population en début et après la mise en place du PNA
SYNERGIES	Chartre du PNR des Préalpes d'Azur (article 2)
PARTENAIRES POTENTIELS	SMPNRPA, CEEP, ONF, CEFE-CNRS



IV.

CALENDRIER & ORGANISATION	Sous Actions		Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total	
	3.F.4.1	Etudier l'état des populations	CEEP	20 j	/	/	/	/	20	
	3.F.4.2	Préciser les noyaux de population	CEEP	2 j	/	/	/	/	2	
			SMPNRPA	2 j/an					10	
	3.F.4.3	Délimiter la population de Thiey	CEEP	2 j	/	/	/	/	2	
			SMPNRPA	2 j/an					10	
	TOTAL			CEEP	24 j	/	/	/	/	24
				SMPNRPA	4 j/an					20
EVALUATION FINANCIERE	Sous Actions	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total		
	3.F.4.1	Pers. CEEP	6 560	/	/	/	/	6 560		
		Frais mission	200	/	/	/	/	200		
	3.F.4.2	Pers. CEEP	656	/	/	/	/	656		
		Pers. SMPNRPA	700	700	700	700	700	3 500		
	3.F.4.3	Pers. CEEP	656	/	/	/	/	656		
		Pers. SMPNRPA	700	700	700	700	700	3 500		
	Coût total estimé			9 472 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	15 072 €	
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL PACA/ CASA/ Conseil Régional/ Conseil Général									





IV.

ACTION
3.G.1.RECHERCHER DE NOUVELLES POPULATIONS SUR LE
MASSIF DU MERCANTOURPRIORITE
1 2 3

OBJECTIF

Protéger et gérer les massifs de présence de l'espèce
Définir grâce à des prospections la zone réelle de répartition de l'espèce de manière la plus exhaustive possible.

PORTEE

Mercantour

JUSTIFICATION

Cette action permettra d'identifier de manière plus complète les territoires à prendre en compte pour des actions de protection et de gestion en faveur de l'espèce. Le Sud de la Drôme et le Nord des Alpes-Maritimes comprennent une grande partie des territoires potentiels et ont été très peu explorés à ce jour pour cette espèce, la mobilisation spécifique sur ces secteurs permettra donc d'être efficace dans l'effort fourni pour une meilleure connaissance de l'occupation du territoire par l'espèce.

DESRIPTIF

1. Affiner la zone potentielle et cibler au mieux les secteurs d'intérêt

Le croisement sous SIG de la zone potentielle modélisée à grande échelle (mailles CLC) fournie par le CEEP avec des données de terrain du PNM telles que les modes de gestion pastorale, l'aire de répartition du Circaète Jean-Le-Blanc, des relevés floristiques et d'orthoptères (abondances) permettra de préciser la localisation des zones les plus favorables à la Vipère d'Orsini dans le périmètre du PNM et aux alentours

2 Former les agents de terrain en début de saison

- Sept agents du PNM spécialisés en herpétologie et couvrant l'ensemble du territoire du parc seront formés à la prospection Vipère d'Orsini fin juin, en début de saison (cf. action [1.3.1](#)). Cette formation aura lieu sur Calern et/ou le Grand Coyer, selon la localisation des agents.
- Ces agents formés pourront réaliser des prospections dans le cadre de leur mission de terrain en ciblant certaines zones parmi les plus favorables, et les localisations d'anciennes observations à vérifier, sur le secteur de Cavoline notamment.

3. Organiser des camps de prospection

Des camps d'éco-volontaires seront organisés par le CEEP et le PNM début septembre selon le schéma proposé dans l'action [2.1.3](#). Les participants seront formés sur les populations de Calern ou du Grand Coyer selon le lieu retenu pour le camp. Le secteur du Mont Mounier et de Vignols (Roubion) sont de bons candidats pour la Vipère d'Orsini et offrent potentiellement des possibilités d'hébergements pour les éco-volontaires.



DOCUMENTS DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles standards du programme LIFE Vipère d'Orsini (2006-2011) • Guide de gestion et de suivi des populations de Vipère d'Orsini 							
SUIVI & INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux formations agents • Nombre de participants aux camps de prospection 							
SYNERGIES	/							
PARTENAIRES POTENTIELS	PNM, CEEP, ONF, CEFE-CNRS, MHN Toulon							
CALENDRIER & ORGANISATION	Sous Actions	Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.G.1.1 Affiner la zone potentielle	CEEP	10 j	/	/	/	/	10
		PNM	10 j	/	/	/	/	10
	3.G.1.2 Former les agents de terrain	PNM	15 j	/	/	/	/	15
	3.G.1.3 Organiser les camps de prospection	PNM	15 j	/	/	/	/	15
	TOTAL	CEEP	10 j	/	/	/	/	10 j
		PNM	40 j	/	/	/	/	40 j
EVALUATION FINANCIERE	Sous Actions	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.G.1.1	Pers. CEEP	3 280	/	/	/	/	3 280
		Pers. PNM	3 500	/	/	/	/	3 500
		Stage PNM/CEEP	1 251	/	/	/	/	1 251
	3.G.1.2	Pers. PNM	5 250	/	/	/	/	5 250
	3.G.1.3	Pers. PNM	5 250	/	/	/	/	5 250
	Coût total estimé		18 531 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 531 €
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL PACA/ Conseil Régional/Conseil Général/PNM							



IV.

ACTION
3.H.1.RECHERCHER DE NOUVELLES POPULATIONS SUR LE
MASSIF DES BARONNIESPRIORITE
1 2 3

OBJECTIF

Protéger et gérer les massifs de présence de l'espèce
Définir grâce à des prospections la zone réelle de répartition de l'espèce de manière la plus exhaustive possible.

PORTEE

Baronnies

JUSTIFICATION

Cette action permettra d'identifier de manière plus complète les territoires à prendre en compte pour des actions de protection et de gestion en faveur de l'espèce. Le Sud de la Drôme et le Nord des Alpes-Maritimes comprennent une grande partie des territoires potentiels et ont été très peu explorés à ce jour pour cette espèce, la mobilisation spécifique sur ces secteurs permettra donc d'être efficace dans l'effort fourni pour une meilleure connaissance de l'occupation du territoire par l'espèce.

DESSCRIPTIF

1. Affiner la zone potentielle et cibler au mieux les secteurs d'intérêt

Le croisement sous SIG de la zone potentielle modélisée à grande échelle (mailles CLC) fournie par le CEEP avec des données de terrain (relevés floristiques et abondance d'orthoptères) permettra de préciser la localisation des zones les plus favorables à la Vipère d'Orsini (cf. action [2.1.1](#)). Des relevés du CBNA existent notamment sur certains secteurs du PNR des Baronnies Provençales.

2. Former les naturalistes locaux et les personnels de terrain en début de saison

- Les personnes du Groupe Herpétologique de Rhône-Alpes couvrant le secteur du Sederonais ainsi que la chargée de mission du SMBP seront formés à la prospection Vipère d'Orsini fin juin, en début de saison (cf. action [1.3.1](#)). Cette formation aura lieu sur le Mont Ventoux, Lure ou le Cheval Blanc.
- Ces personnes formées pourront réaliser des prospections dans le cadre de leur mission de terrain en ciblant certaines zones parmi les plus favorables, et les localisations d'anciennes observations à vérifier.

3. Organiser des camps de prospection

Des camps d'éco-volontaires seront organisés par le CEEP avec le réseau naturaliste local (cf. action [2.1.3](#)) sur les secteurs ciblés en [3.H.1.1](#). Les participants seront formés sur Lure (cf. action [1.3.2](#)). Ensuite plusieurs week end seront proposés aux personnes formées sur différents secteurs à prospector en alternant des secteurs où la connaissance des populations doit être affinée (Lure, Mont Ventoux) et des lieux nouveaux dans le Sud de la Drôme.



DOCUMENTS DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles standards du programme LIFE Vipère d'Orsini (2006-2011) • Guide de gestion et de suivi des populations de Vipère d'Orsini 							
SUIVI & INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux formations agents • Nombre de participants aux camps de prospection 							
SYNERGIES	/							
PARTENAIRES POTENTIELS	SMBP, LPO 26, CSFS 04/05, GHRA, ONF, CEEP, CEFÉ-CNRS							
CALENDRIER & ORGANISATION	Sous Actions	Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.H.1.1 Affiner la zone potentielle	CEEP	10 j	/	/	/	/	10
	3.H.1.2 Former les naturalistes	SMBP	/	10 j	/	/	/	10
	3.H.1.3 Organiser les camps de prospection	SMPB	/	5 j	/	/	/	5
	TOTAL	CEEP	10 j	/	/	/	/	10
		SMPB	/	15 j	/	/	/	15
EVALUATION FINANCIERE	Sous Actions	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	3.H.1.1	Pers. CEEP	3 280	/	/	/	/	3 280
	3.H.1.2	Pers. SMBP	/	3 500	/	/	/	3 500
	3.H.1.3	Pers. SMPB	/	1 750	/	/	/	1 750
	Coût total estimé		3 280 €	5 250 €	0 €	0 €	0 €	8 530 €
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL PACA/Conseil Régional/Conseil Général/ SMBP							



IV.

ACTION 4.1.

SENSIBILISER DES PUBLICS CLES

PRIORITE

1 2 3

OBJECTIF	Informer et sensibiliser Proposer des conférences, supports et animations de sensibilisation à des publics ciblés et pertinents pour la prise en compte locale de l'espèce.
PORTEE	Générale
JUSTIFICATION	La présentation de l'espèce et des problématiques associées à sa protection à certains publics localisés non encore sensibilisés favorisera sa prise en compte sur ses sites de présence et l'acceptation des mesures mises en place.
DESCRIPTIF	1. Sensibiliser les propriétaires forestiers à la conservation de la Vipère d'Orsini et leur proposer des recommandations de gestion <ul style="list-style-type: none">• Une présentation de l'espèce et de sa conservation, associée à des recommandations de gestion forestière sera diffusée par le journal du CRPF, conseillant les propriétaires forestiers, en ciblant les grands propriétaires situés sur les zones de présence de l'espèce.• Une conférence sur le thème sera réalisée dans le même temps à destination de ce public sur les sites concernés (cf. action 3.F.3.2) et permettra d'identifier les personnes intéressées et d'initier une démarche d'accompagnement pour intégrer l'espèce dans les plans simples de gestion sur leur propriété• Un partenariat CEEP/ONF/CRPF est envisagé pour mettre en cohérence les plans simples de gestion et les plans d'aménagement forestiers avec les enjeux écologiques. Dans ce cadre la Vipère d'Orsini sera prise en compte sur les zones concernées. 2. Proposer des animations à destination des scolaires <ul style="list-style-type: none">• Des animations seront proposées aux écoles primaires situées à proximité des massifs concernés par la présence de l'espèce, afin de sensibiliser un large public à la biodiversité locale et d'améliorer l'image de l'espèce et des reptiles en général dans les représentations collectives. Les animations seront adaptées pour chaque niveau scolaire, de la maternelle au CM2.



- La présentation de l'espèce et des problématiques associées s'intégrera dans une présentation générale des reptiles, avec un zoom systématique sur la Vipère d'Orsini. Les animations seront proposées sur 3 ou 4 séances d'une demi-journée et contiendront les éléments suivants :
 - Présentation des différents groupes de reptiles
 - Régime alimentaire
 - Milieu/Ecosystème
 - Prédateurs
 - Historique de la relation avec l'homme
 - Reproduction
 - Menaces/répartition
 - Problématique de la gestion des milieux (pâturage)
- La finalité de la séquence pourra être par exemple la réalisation d'un jeu sur la Vipère d'Orsini dans son écosystème, intégrant les différentes menaces et possibilités de gestion du milieu, ou la réalisation par les élèves d'une affiche présentant cette problématique
- Une sortie sur le terrain, sur une journée, pour présenter l'habitat et la technique de prospection pourra être proposée en complément aux classes disposant d'un bus. Cette sortie pourra alors être couplée avec la recherche d'autres reptiles. Les lieux sensibles et peu connus seront évités afin de ne pas nuire à l'objectif de protection de l'espèce, et les lieux déjà connus pour l'espèce seront donc favorisés.

SUIVI & INDICATEURS

- Nombre de propriétaires contactés
- Nombre de conférences
- Nombre d'animations réalisées pour les classes

SYNERGIES

Programme d'éducation du CPIE pour l'action 3.1.2

PARTENAIRES POTENTIELS

CEEP, CRPF, CPIE



IV.

CALENDRIER & ORGANISATION	Sous Actions	Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	4.1.1 Sensibiliser les propriétaires...	Coordinateur PNA	10 j	/	/	/	/	10
	4.1.2 Proposer des animations...	CPIE	Indéterminé					Ind.
CALENDRIER & ORGANISATION (suite)	TOTAL	Coordinateur PNA	10 j	/	/	/	/	10
		CPIE	Indéterminé					Ind.
EVALUATION FINANCIERE	Sous Actions	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	4.1.1	Pers. CEEP	3 280	/	/	/	/	3 280
	4.1.2	Pers. CPIE	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.
	Coût total estimé		Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL/Communes							





IV.

ACTION 4.2.

DIFFUSER LES PRODUITS DE COMMUNICATION
EXISTANTS AUPRES DU GRAND PUBLIC

PRIORITE

1 2 3

OBJECTIF	<p>Informier et sensibiliser Communiquer autour de l'espèce pour sensibiliser le grand public à sa conservation.</p>
PORTEE	Générale
JUSTIFICATION	L'utilisation de l'image de la Vipère d'Orsini dans la communication permet d'améliorer la connaissance générale d'un large public à la problématique de sa conservation et de favoriser un comportement respectueux envers ce reptile.
DESSCRIPTIF	<ol style="list-style-type: none"> <p>1. Poursuivre la production de la bière bio « Vipère d'Orsini » Le GAEC Pougnet Frères poursuivra la production de la cuvée spéciale dédiée à l'espèce, à raison d'environ 1500 bouteilles par an, selon la convention passée avec le CEEP qui sera renouvelée pour les 5 ans à venir.</p> <p>2. Diffuser le film sur la Vipère d'Orsini Chaque partenaire le souhaitant pourra organiser librement la diffusion du film, lors de rencontres associatives, d'expositions, de festivals. Un programme de diffusion sera ainsi établi au fur et à mesure de l'avancement du plan. De plus, la présentation du film est prévue au festival du film animalier de Ménigoute pour 2012.</p> <p>3. Diffuser des plaquettes d'information sur l'espèce auprès du grand public La diffusion des plaquettes sera réalisée en lien avec les différentes actions de communication : lors de la diffusion du film, de la vente de bière, de la mission de surveillance, et également lors d'événements dans le domaine de la conservation des espèces et du patrimoine naturel. Environ 500 exemplaires sont prévus en tout par structure partenaires (ARPE, SMBP, SMPNRPA, PNM, SMAEMV, ONF, CG04, CEFÉ-CNRS, GAEC Pougnet...) et 100 exemplaires par an pour la mission de surveillance (ONCFS/ONF/éco-gardes).</p> <p>4. Diffuser l'exposition sur l'espèce Des réparations ou la réimpression de l'exposition sont à prévoir au vu de l'état de certains panneaux. La diffusion de l'exposition sera organisée par le CEEP et l'ARPE en fonction des demandes et de leur localisation géographique. La convention ARPE-CEEP sera renouvelée dans ce but.</p>



DESCRIPTIF (suite)	<p>L'exposition sera également proposée aux écoles, bibliothèques et centres culturels de la région, et exposée lors de festivals ou animations associatives.</p> <p>5. Créer et mettre à jour régulièrement un site web dédié au PNA Vipère d'Orsini</p> <ul style="list-style-type: none"> Le site du programme LIFE sera maintenu à jour régulièrement par l'ARPE pour donner les éléments généraux de connaissance sur l'espèce et l'évolution de son état de conservation. Une convention sera passée entre l'ARPE et le CEEP pour permettre l'aménagement et la gestion d'une partie dédiée au plan national d'actions à partir du même site internet. Le coordinateur mettra ainsi à disposition de tous les éléments concernant l'avancée du plan national d'actions et à disposition des partenaires les documents associés à sa mise en œuvre pratique 							
	SUIVI & INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bières vendues Nombre de projections du film Nombre de plaquettes distribuées Nombre de structures accueillant l'exposition Nombre de visiteurs des sites web 						
SYNERGIES	Plan de communication après-LIFE (LIFE Vipère d'Orsini 2006-2011)							
PARTENAIRES POTENTIELS	CEEP, GAEC Pougnet Frères, ARPE, ONCFS, ONF, SMPNRPA, SMBP, PNM							
CALENDRIER & ORGANISATION	Sous Actions	Intervenants	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	4.2.1 Poursuivre la production de bière...	Coordination PNA		2 j/an				10
	4.2.2 Diffuser le film sur la Vipère d'Orsini	Coordination PNA		5 j/an				25



IV.

CALENDRIER & ORGANISATION (suite)	4.2.3	Diffuser des plaquettes...	Coordination PNA	2 j/an			10	
	4.2.4	Diffuser l'exposition sur l'espèce	Coordination PNA	10 j/an			50	
			ARPE	10 j/an			50	
	4.2.5	Créer et mettre à jour un site web	Coordination PNA	15 j/an			75	
			ARPE	7 j/an			35	
	TOTAL	Coordination PNA		34 j/an			170	
ARPE		17 j/an			85			
EVALUATION FINANCIERE	Sous Actions	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	4.2.1	Pers. CEEP	656	656	656	656	656	3 280
	4.2.2	Pers. CEEP	1 640	1 640	1 640	1 640	1 640	8 200
	4.2.3	Pers. CEEP	656	656	656	656	656	3 280
		Impr. plaquettes	972	/	972	/	/	1 944
	4.2.4	Pers. CEEP	3 280	3 280	3 280	3 280	3 280	16 400
		Pers. ARPE	4100	4100	4100	4100	4100	20 500
		Impr. expo	2 845	/	/	/	/	2 845
	4.2.5	Pers. CEEP	4920	4920	4920	4920	4920	24 600
		Pers. ARPE	2870	2870	2870	2870	2870	14 350
		Héberg. site	220	220	220	220	220	1 100
	Coût total estimé			22 159 €	18 342 €	19 314 €	18 342 €	18 342 €
FINANCEMENTS MOBILISABLES	DREAL PACA, ARPE							

D) MODALITES ORGANISATIONNELLES



Comité de pilotage

Le comité de pilotage propose les orientations stratégiques et budgétaires. Il se réunit au moins une fois par an, de préférence à l'automne et a pour mission :

- le suivi et l'évaluation de la réalisation et des moyens financiers du plan
- la définition des actions prioritaires à mettre en œuvre

A cette fin, les membres du comité de pilotage reçoivent chaque année, avant leur réunion, le bilan annuel de la mise en œuvre du plan rédigé par l'opérateur.

La composition du comité de pilotage définie ici pourra évoluer au besoin lors de la mise en œuvre du plan :

- **Coordinateur : CEEP**
- **DREAL Coordinatrice : DREAL PACA**
- **Financeurs : Conseil Régional et Conseils Généraux 04/06/83/84**
- **Référent scientifique : CEFÉ-CNRS - Aurélien Besnard**
- **Relais de gestion : CEEP/CG04/PNM/ONF/SMAEMV/SMBP /SMPPNRPA**

Relais de gestion

Conservatoire – Etudes des Ecosystèmes de Provence / Alpes du Sud

Présentation de la structure :

Le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence / Alpes du Sud (CEEP) est une association loi 1901, créée en 1975 et agréée au titre de la protection de la nature dans un cadre régional. Il a pour objectif la conservation des

espèces et des espaces naturels remarquables de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Son action s'articule autour de trois axes majeurs : protection et gestion de sites naturels, expertise scientifique et technique, information et sensibilisation du public.

Le CEEP fait partie de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) qui regroupe 21 conservatoires régionaux et 8 conservatoires départementaux. C'est le premier réseau privé de protection des milieux naturels en France. La FCEN coordonne et promeut les actions des Conservatoires partout en France (métropolitaine et Outre-mer).

Le CEEP devient en juin 2011 donc le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA). Ce changement s'inscrit dans une démarche d'harmonisation nationale des noms des Conservatoires d'espaces naturels (CEN).

Le CEEP est également membre du Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés aux côtés de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Agence Régionale pour l'Environnement, les Conservatoires Botaniques Nationaux de Porquerolles et de Gap, le Conservatoire du Littoral...

Organisé en pôle départementaux, le CEEP reste au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires. Chaque antenne regroupe un responsable, des chargés de missions et des techniciens. Les équipes réalisent des études scientifiques, montent des programmes de protection et de conservation des espèces et des habitats, entretiennent, aménagent et restaurent des espaces naturels, sensibilisent le public.



IV.

Le CEEP acquiert des terrains à forte valeur patrimoniale ou passe des conventions avec des propriétaires publics ou privés, garantissant ainsi la protection des sites à long terme. Il réalise ensuite, pour chaque site acquis ou conventionné, un plan de gestion sur plusieurs années qui définit les enjeux écologiques, les usages et les actions à mettre en œuvre. Enfin, il assure la gestion de ces espaces naturels : restauration, aménagement, entretien, animation et police de l'environnement.

Le CEEP est un interlocuteur privilégié de l'Etat et des collectivités territoriales pour l'émergence et le développement de politiques publiques en faveur de la biodiversité sur le territoire, pour la mise en œuvre concrète de ces politiques et pour l'expérimentation d'actions de gestion et de restauration de milieux naturels.

Le CEEP s'investit en PACA dans des programmes transversaux destinés à la connaissance et à la conservation d'espèces menacées. A travers des programmes nationaux et européens, le CEEP contribue à la conservation d'espèces menacées. Le CEEP est ainsi le coordinateur en PACA du Plan National d'Action Aigle de Bonelli et met en œuvre des actions pour la sauvegarde de l'aigle. Dans un programme européen LIFE nature, le CEEP agit pour le maintien des populations de tortues d'Hermann, dernières tortues terrestres de France. Le Conservatoire coordonne également le Plan National d'Action en faveur du Vautour percnoptère, rapace migrateur dont la nourriture ne cesse de disparaître. Le programme LIFE et le Plan National de Restauration en faveur de la Vipère d'Orsini fait parti des programme sur lesquels le CEEP s'est beaucoup investi.

Implication dans le plan national d'actions en faveur de la Vipère d'Orsini :

Le CEEP, missionné pour rédiger le plan national d'actions en faveur de la Vipère d'Orsini en 2011, sera également chargé de la coordination de sa mise en œuvre sur cinq ans (2012-2016). En tant que coordinateur, il organisera la transmission des éléments techniques et scientifiques disponibles aux autres partenaires ainsi que la communication auprès du grand public. Il se

chargera de maintenir une bonne dynamique entre les différents acteurs du plan. En lien avec les relais de gestion identifiés et les partenaires techniques et financiers, il assurera ainsi la réalisation et le suivi de l'ensemble du plan.

Le CEEP prendra part localement aux comités assurant la prise en compte de la Vipère d'Orsini dans l'aménagement du territoire sur les secteurs concernés par des stations de loisirs. Il assurera également la prise en compte de l'espèce lors de la mise en place des brulages dirigés sur les secteurs sensibles en intégrant les cellules de brulage dirigé du 04 et du 06 en tant d'expert de l'écologie de l'espèce.

Le CEEP constituera également le relais de gestion sur le Malay, où il est actuellement chargé de la rédaction du document d'objectifs pour la zone Natura 2000 concernée par la présence de l'espèce et est déjà bien implanté dans le réseau d'acteurs locaux.

En tant que partenaire technique, le CEEP pourra réaliser l'ensemble des suivis de populations et d'habitat nécessaires à l'évaluation des mesures de gestion mises en place pour l'espèce sur chaque massif. Il organisera des sessions de prospection pour rechercher l'espèce sur l'ensemble de sa zone potentielle de répartition et assurera la formation des agents de terrain.

Conseil Général des Alpes de Haute Provence

Présentation de la structure :

Le CG04 intervient dans la prise en compte du patrimoine naturel via la politique des espaces naturels sensibles du Département.

Les Départements ont sur leur territoire de nombreux milieux exceptionnels et fragiles qui font face à des menaces importantes. Ces milieux présentent des enjeux écologiques, paysagers, identitaires et sociaux.

Les espaces naturels sensibles des Départements permettent de :

- protéger des milieux rares et fragiles,

- gérer des sites menacés de modification,
- répondre à une demande sociale d'espaces naturels accessibles,
- promouvoir le développement intégré des territoires.

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'Assemblée départementale a validé en décembre 2007 l'atlas des espaces naturels sensibles qui a pour objet d'inventorier les sites du département qui peuvent répondre aux orientations choisies par le Conseil général. 118 sites ont ainsi été retenus dans cet atlas dont 34 qualifiés de prioritaires.

En décembre 2008, l'Assemblée départementale a validé le schéma directeur 2008-2013 des ENS qui planifie l'intervention du Département (intervention technique, financière, foncière ...). Ce document prévoit ainsi une intervention du Conseil général sur 16 sites et la création de 10 zones de préemption.

Sur le sommet de Lure, un site prioritaire a été ainsi défini pour des raisons écologiques, paysagères, identitaires et de sensibilité (fréquentation). Un comité de pilotage a alors été mis en place avec les Communes de Saint Etienne les Orgues et de Cruis, les administrations, les acteurs locaux et usagers pour piloter la réalisation du plan de gestion et d'aménagement : diagnostic, mesures de protection et de gestion, propositions d'aménagements.

Implication dans le plan national d'actions en faveur de la Vipère d'Orsini :

Le plan de gestion a défini les problématiques, enjeux et objectifs majeurs du site :

- Aucun stationnement organisé, pénétration des véhicules dans le milieu naturel et sur des habitats favorables à la vipère :
 - ↳ proposition de création de stationnements cantonnés en lieu et place des sites actuellement utilisés. Stationnements délimités par des murets en pierres sèches maçonnées.

- Pénétration de véhicules motorisés (moto, quad, 4*4) dans le milieu naturel, notamment en crête malgré l'absence de piste cadastré :

↳ fermeture des zones de stationnement par des murets pour empêcher l'accès aux traces de circulation, mise en œuvre complémentaire de blocages physiques sur certains départs (blocs rocheux et/ou tranchés) et développement d'une signalétique informant de l'interdiction de pénétration des véhicules motorisés dans le milieu naturel.

- Aucune information du public concernant le site :

↳ mise en œuvre d'une signalétique tout public (notamment handicap) sur la richesse du site (écologique, patrimoniale, paysagère ...) mais aussi sécuritaire et d'information sur le respect du site.

- Peu de connaissance sur la fréquentation :

↳ installation d'éco-compteurs pédestres afin de connaître la fréquentation.

La politique ENS du Département le prédispose donc à constituer le relais de gestion sur le massif de Lure pour toutes les actions du plan national d'actions qui s'intègrent dans cette politique.

Parc National du Mercantour

Présentation de la structure :

Le caractère unique du territoire du Mercantour, à la frontière entre la France et l'Italie, a justifié son classement comme « Parc National » le 18 août 1979. Auparavant, certains territoires étaient partiellement protégés comme la réserve nationale de chasse du Mercantour et le site classé de la Vallée des Merveilles. Le Mercantour est, avec la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Ecrins, la Guadeloupe, le Parc





IV.

amazonien et la Réunion, l'un des neuf Parcs nationaux français. Ensemble, ils couvrent 0,8% du territoire français et s'inscrivent dans un réseau mondial de plus de 1500 espaces consacrés à la nature, dont 200 se situent en Europe.

Le Parc National du Mercantour a pour mission le maintien de la biodiversité. Il œuvre à la sauvegarde les variétés d'espèces sauvages et cultivées et leur procure l'espace dont elles ont besoin pour vivre. D'autre part, il préserve l'histoire d'un territoire constituant notre patrimoine culturel.

Le Parc National du Mercantour est géré par un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, présidé par un Conseil d'Administration composé de représentants de l'État, d'élus locaux, de scientifiques et d'usagers de l'espace. Les services en charge du patrimoine, de l'aménagement et de la communication, des finances et du personnel sont groupés au "siège" du Parc. Les gardes moniteurs et chefs de secteurs appliquent au quotidien sur le terrain la politique de protection de l'environnement.

Les missions du PNM, toujours intégrées dans un contexte de développement durable, se déclinent en plusieurs points :

- connaissance des biotopes et des écosystèmes,
- maintien des activités traditionnelles,
- organisation de la fréquentation touristique,
- aménagement du territoire,
- éducation et sensibilisation du visiteur.

Implication dans le plan national d'actions en faveur de la Vipère d'Orsini :

Le périmètre du Parc National du Mercantour abrite des milieux potentiellement favorables à la Vipère d'Orsini, et depuis les années 90, les agents du parc participent à la recherche de l'espèce dans le périmètre du parc et alentours, dans le cadre de leur activité d'inventaire de la faune patrimoniale et en lien avec le CEEP.

Lors de la mise en œuvre du plan national d'actions, le Parc National du Mercantour poursuivra son effort de recherche de l'espèce sur le massif du Mercantour, avec l'organisation de sessions en particulier sur la première année (2012). En cas de découverte de nouvelles populations, des mesures de gestion appropriées seront alors mise en place. Le PNM constitue donc le relais de gestion potentiel sur ce massif.

Office national des forêts

Présentation de la structure :

Créé en 1964, l'Office national des Forêts est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il gère plus de 10 millions d'hectares de forêts publiques et espaces boisés relevant du régime forestier en métropole et dans les pays d'Outre-Mer. Il intervient à ce titre dans la gestion durable des forêts domaniales, propriétés de l'Etat, et celle des forêts des collectivités locales en étroite relation avec les propriétaires.

L'ONF mobilise du bois pour l'industrie et le chauffage et effectue des prestations de service (expertise, études, travaux) dans le domaine de la gestion d'espaces naturels, pour les collectivités publiques et des clients privés.

Ces missions sont menées dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat, dans lequel l'Établissement s'engage en particulier sur :

- une gestion durable et exemplaire des forêts publiques,
- une contribution à l'approvisionnement régulier de la filière-bois et au développement des usages énergétiques du bois,
- un développement de ses activités concurrentielles avec le double objectif d'utilité et de financement de ses actions d'intérêt général, notamment dans l'environnement et la prévention des risques naturels.

L'exercice de ces missions contribue au maintien d'activités et d'emplois en zones rurales.

L'Office national des forêts Méditerranée intervient sur les 11 départements des régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ses missions sont de contribuer à la protection de la biodiversité, d'intégrer la prévention des risques dans l'aménagement des espaces naturels, de faire partager et découvrir la forêt, de rechercher l'efficacité économique pour valoriser les forêts et le bois et d'assurer les meilleurs services pour une gestion durable des espaces naturels.

En région PACA, l'ONF gère 678 000 hectares de forêts, dont 350 000 m³/an de bois commercialisé (pins, sapins, épicéa, mélèze, douglas, cèdre, hêtre et chêne).

Dans le cadre de la gestion durable des milieux et du maintien d'emplois en zones rurales, l'ONF est impliqué dans l'animation de l'activité pastorale et sylvicole sur plusieurs sites concernés par la Vipère d'Orsini, notamment sur les zones Natura 2000 du Grand Coyer, du Cheval Blanc, de Lure et des Préalpes de Grasse, et en partie sur le Mont Ventoux et le Malay. L'ONF intervient également sur des secteurs à Vipère d'Orsini soumis au régime forestier.

L'ONF est par ailleurs impliqué depuis le début des années 90 dans la recherche de nouvelles populations de Vipère d'Orsini (première campagnes de 92 et 98) et la gestion de son habitat. Il a pris part au programme LIFE de conservation de l'espèce (2006-2010) en réalisant des opérations de restauration d'habitat par des coupes forestières, des débroussailllements et une animation pastorale adaptée.

Implication dans le plan national d'actions en faveur de la Vipère d'Orsini :

Dans le cadre du plan national d'actions, l'ONF continuera à assurer le maintien de milieux ouverts favorables à l'espèce par l'animation pastorale et éventuellement la réalisation de coupes et débroussailllements supplémentaires. Il

participera également au réseau d'observateurs de l'espèce grâce à ses nombreux agents de terrains présents dans toute la région, et à la mission de surveillance sur les secteurs sous contrat pour cette mission dans le cadre de Natura 2000 (Préalpes de Grasse, Mont Ventoux).

Sur le Grand Coyer et le Cheval Blanc, il constituera également le relais de gestion pour l'ensemble des actions concernant ces massifs grâce à son implantation locale bien ancrée, que ce soit via le réseau Natura 2000 ou le régime forestier. Sur les autres massifs où il ne constitue pas le relais principal, il restera néanmoins le partenaire le plus présent sur l'ensemble des actions prévues.

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux

Présentation de la structure :

Créé en 1965, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux est un groupement des communes ayant différentes missions de coordination et de planification d'opérations à l'échelle du massif Ventoux : la définition, l'animation et la mise en œuvre du programme européen « Leader » ; la réalisation de travaux d'intérêt communal sous mandat des communes ou intercommunalités adhérentes ou encore la réalisation d'actions de communication et de promotion de son propre territoire (sports de nature, produits locaux). Depuis 1990, le syndicat défini, anime et met en œuvre les actions de la Réserve de Biosphère du Mont Ventoux.

Un Comité de gestion, regroupant élus, administrations, gestionnaires, usagers de l'espace, associations locales, assiste la structure coordinatrice dans ses choix. Ce Comité de gestion a rédigé le plan de gestion de la Réserve, définissant les actions à mettre en œuvre pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, des sites et des paysages, le soutien au développement économique durable, l'éducation.





IV.

Par ailleurs, un programme cadre de recherche, rédigé par les élus du SMAEMV et les membres du Comité de gestion déclinant les problématiques de recherches prioritaires, est aujourd'hui applicable au Conseil scientifique de la Réserve de Biosphère.

Le contexte singulier de présence de Vipère d'Orsini du le Mont Ventoux, et plus particulièrement sur le site du Mont Serein a justifié la création d'un comité de pilotage rassemblant les acteurs locaux et le monde scientifique afin de débattre des projets ayant un impact potentiel sur l'espèce afin de proposer des solutions alternatives viables et écologiquement responsables de surveillance et de sensibilisation sur le site du Mont Ventoux, en partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Implication dans le plan national d'actions en faveur de la Vipère d'Orsini :

Fort de cette expérience, le SMAEMV/Réserve de Biosphère a pour mission de relayer les actions du PNA propres au massif du Mont Ventoux. En collaboration avec le monde scientifique et les acteurs locaux, ces dernières s'attacheront à gérer la fermeture du milieu et sa fréquentation, étudier des solutions pour stopper le déclin des populations et suivre l'évolution des populations et prospecter d'autres zones favorables.

Syndicat Mixte des Baronnies Provençales

Présentation de la structure :

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP) a été créé par arrêté préfectoral du 30 mars 2007, en vue d'animer notamment la préfiguration d'un Parc naturel régional sur un périmètre de 130 communes situées sur deux Départements (Drôme et Hautes-Alpes) et deux Régions (Provence-Alpes Côte-d'Azur et Rhône-Alpes), représentant un ensemble de plus de 39 000 habitants.

Afin de prétendre au classement en Parc naturel régional, le SMBP porte depuis sa création l'élaboration, dans la concertation, de la Charte

du Pnr des Baronnies Provençales. Cette charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations et mesures de protection, de mise en valeur et de développement du territoire. Elle précise également les engagements de l'Etat, des Régions, des Départements, des Communautés de communes, des communes, du Parc ainsi que les partenaires associés à sa mise en œuvre. Au terme de ses 12 ans de validité, une procédure de révision de la Charte permettra de définir un nouveau projet et de reconduire son classement. Ainsi un Parc naturel régional assure différentes missions inscrites au Code de l'Environnement :

- Protéger le patrimoine culturel et naturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie.
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherches.

Les Baronnies Provençales recèlent un patrimoine herpétologique d'exception d'une part par la diversité des espèces rencontrées liée à la mosaïque des milieux présents et d'autre part par la rareté de certaines espèces (due notamment au fait que la plupart soient en limite de leur aire de répartition).

Implication dans le plan national d'actions en faveur de la Vipère d'Orsini :

Ce patrimoine d'exception, mais au demeurant très sensible, figure parmi les préoccupations du futur Parc naturel régional tant en terme d'amélioration des connaissances qu'au travers d'actions de préservation de la biodiversité. Ainsi, le SMBP fait parti des partenaires privilégiés du PNA Vipère d'Orsini afin, notamment, de contribuer à la recherche de nouvelles populations sur le massif des Baronnies Provençales. Il constitue le relais de

gestion potentiel en cas de découverte de populations de Vipère d'Orsini sur ce massif.

Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Présentation de la structure :

Le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur porte le projet de Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, qui devrait voir le jour début 2012. Il aura pour missions, définies par le Code de l'environnement, de contribuer à :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation.

Ce territoire reconnu au niveau international pour la richesse de son patrimoine naturel, abrite une biodiversité exceptionnelle. Le périmètre du projet de PNR des Préalpes d'Azur abrite ainsi l'ensemble des stations de Vipère d'Orsini des Alpes-Maritimes et qui s'avère être l'une des populations les plus importantes au niveau national.

Implication dans le plan national d'actions en faveur de la Vipère d'Orsini :

Dans son projet de Charte, le Syndicat Mixte de préfiguration a inscrit des orientations et mesures en lien avec la connaissance, le suivi, l'étude de certaines espèces et le maintien et la gestion de cette biodiversité et il a également inscrit de participer au Plan national d'action en faveur de la Vipère d'Orsini. Cette espèce sera directement concernée par les actions de protection et de gestion mises en œuvre sur ce territoire notamment par :

- les aménagements qui pourront éventuellement être réalisés pour canaliser la fréquentation dans les

« espaces naturels prioritaires » identifiés au projet de plan de Parc et qui recouvrent des stations de Vipère d'Orsini.

- par la prise en compte de l'espèce dans la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion et dans le maintien ou la remise en état des continuités écologiques.
- en renforçant éventuellement la surveillance par la possibilité de mettre en place des éco-gardes qui assureront également une mission d'information et de sensibilisation à la conservation de cette espèce.
- en établissant un système de veille concernant les projets d'aménagement sur les zones de présence de l'espèce.

Le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur sera le relais de gestion pour le massif des Préalpes de Grasse.

Partenaires

Agence Régionale Pour l'Environnement

Présentation de la structure :

Créée en 1979, à l'initiative de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en partenariat avec les Départements associés au sein d'un syndicat mixte, l'Agence Régionale Pour l'Environnement, la première en France, a pour vocation d'accompagner et d'apporter une assistance technique dans le domaine de l'environnement et du développement soutenable, aux collectivités territoriales, établissements publics et à l'ensemble des acteurs socio-économiques et associatifs de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ses principaux domaines d'intervention sont :

- L'Eau & les milieux aquatiques
- Les Espaces naturels et la biodiversité, dans ce cadre elle met notamment en

